II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 20 décembre 1971
portant désignation d'un membre de la commission de contrôle

(72/105/Euratom, CECA, CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 206,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 180,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 78 quinto,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, et notamment son article 22,

considérant que M. De Staercke, membre de la commission de contrôle, a donné sa démission par lettre adressée au président de cette commission le 7 décembre 1971, transmise par ce dernier au Conseil par lettre du 13 décembre 1971.

DÉCIDE :

Article premier

M. Paul Gaudy est nommé membre de la commission de contrôle jusqu'au 10 novembre 1974 inclus.

Article 2

La présente décision prendra effet à compter du jour où M. Paul Gaudy aura accepté sa désignation (1).

Fait à Bruxelles, le 20 décembre 1971.

Par le Conseil

Le président

M. PEDINI

(1) L'acceptation de M. Gaudy étant parvenue le 23 décembre 1971, la décision ci-dessus a pris effet à cette date.